

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Registre des délibérations du jeudi 27 août 2026 à 20:00

En exercice : 15

Présents : 12

Excusés : 1

Absents : 2

Date de la convocation :

20/08/2026

Président de séance :

Didier PLANTÉ

Secrétaire de séance :

Maxime BATAIS

Rapporteur : Didier PLANTÉ

N° interne de l'acte : 2026-032

N° de feuillet :

jeudi 27 août 2026, le Conseil Municipal de Commune de PLOEVEN s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil.

Membres présents :

Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHEREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Pierre GELÉ, Audrey EMEDY, Maxime BATAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Elise THOMAS (donne pouvoir à : Marina DESCHAMPS)

Membres Absents :

Béatrice ROIGNANT, François LALLIER-GOLLET

Modification de la commission communale des Affaires Sociales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur Le Maire propose de modifier la commission municipale des affaires sociales et d'en modifier les membres.

Il est proposé de retenir la composition suivante :

• **Affaires sociales :**

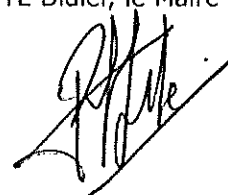
- Mmes Marina DESCHAMPS, Anne BOTHEREL, Joëlle BOURSEUL, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE et Audrey EMEDY

Vote à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la composition des commissions communales présentées ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Maxime BATAIS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
PLANTÉ Didier, le Maire



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :